

# AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

**AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure un règlement pour remplacer le règlement 263-2015 « Règlement sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière » afin d'apporter des précisions, notamment pour ce qui a trait à l'intégration de 4 nouvelles municipalités au service.**

**Fait et donné à Sainte-Croix, ce 18 février 2019.**

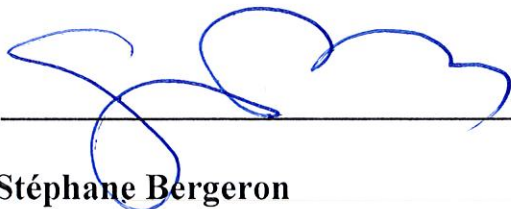


**Stéphane Bergeron  
Directeur général**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 18 février 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.**

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 février 2019.**

Signé : 

**Stéphane Bergeron  
Directeur général**